L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par P. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No.* 94, *entre Royale et Bourbon.*

No. 138. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 29 MARS, 1828. Vol. 1.

Conditions—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, moyennant $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireraient cesser de recevoir la feuille, doivent en prévenir l'Editeur, en affranchissant la correspondance : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne trois mois d'avance. On continuera d'envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans le cas où

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, payent [illegible] un abonnement à l'année, à raison de $40 à 80, y compris la feuille, suivant la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez Mr. Jose Morel Guirandrand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le Révérend Père Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Rose, instituteur.

A Attakapas, à Mr. Demartrait, et à Opelousas.

Etats-Unis.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf UNION, capitaine Thomas [illegible], partira infailliblement pour prendre un chargement haut du bord et en prendre aussi un bas du [illegible]. Pour l'adresse immédiatement. Pour les [illegible], s'adresser à

BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. [illegible], maintenant à prendre charge à la [illegible], pouvant recevoir 200 balles en l'équivalent, et partira incessamment. S'adresser à

JOHN MINTURN, rue du Canal.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé [illegible] navire ORIENT, capitaine Chaste, [illegible] dont tous de sa charge obligé, et partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY,

No. 15 rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE.

Le bâtiment pacquebot OREGON, capitaine [illegible], ayant plus de moitié de sa cargaison [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

WHITALL, JAUDON & Co.

17 déc.

POUR NEW-YORK.

Le navire HITTY, capitaine Ketton, prenant maintenant charge au haut de la [illegible], et à son retour pourra prendre du coton à [illegible] fret très léger. Pour les conditions, s'adresser à

JOHN P. PAYSON.

17 Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au haut de la [illegible], et peut prendre encore 100 tonneaux à fret. Si l'on se présente immédiatement—pour le fret ou passage, s'adresser à

17 dec. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, [illegible] doublé et chevillé en cuivre, capitaine [illegible], partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. [illegible] ou à

dit 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le barque FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine [illegible], ayant [illegible] tiers de sa cargaison engagé et partira sous délai. Pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY.

23 Dec. No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

Par la nouvelle Ligne de paquebots pour régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les [illegible] chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt. Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler.

La nouvelle LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque fixe pour le départ de New-York, est le 5 et le 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

Chapeaux de Castor.

Reçus par le navire *Illinois*, de New-York, 40 caisses de *CHAPEAUX* noirs et de [illegible] brun, de *première qualité*, de [illegible] hautes, basses, et moyennes, à [illegible] longs et courts ; tous de qualités supérieures, et des dernières modes.—De plus, plusieurs douzaines de CHAPEAUX dits *Seal-Drab*, qu'on vendra en gros et en détail, à des termes raisonnables.

NICHOLS & KEELER,

28 Janvier. 18 rue Canal.

Il pourrait avoir quelques tonneaux de fret en [illegible]

[illegible] W. W. CHERRWELL

18 décembre.

Europe.

POUR LE HAVRE,

Le brick VIRGINIA, capitaine Prince, [illegible] partir sous peu. Pour fret de quelques centaines de balles, s'adresser à

6 février [illegible]

POUR LE HAVRE,

Le brick EDWARD, à bassin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement ; pour fret desquelles on peut s'adresser au capitaine Libby, à bord, au bout du Marché aux Légumes, ou à

6 février WM. NOTT & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCIS WATSON, capt. Blain, ayant [illegible] de son chargement engagé, sera bientôt complet. Pour fret du reste, ou passage, ayant des chambres [illegible] superbes, s'adresser à

5 fév ANDREW LOCKHART et Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier MERIDIAN, (de 350 tonneaux) capitaine Wm. Adams, est prêt à prendre 2500 balles de coton, est prêt à prendre un chargement pour un dessus ports. S'adresser au capt. à bord ou à JULES LE BLANC.

17 déc. No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le [illegible] solide et fin voilier EDWARD BOWERS, capitaine Purdy, remplira à [illegible] charge sous peu de jours, ayant [illegible] considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

[illegible]

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. S. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le temps le permet, Mercredi prochain. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, s'adresser ou en [illegible] à bord, présentement rangé en dessus du marché, ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(Ou passerait un part des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pitcal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, en [illegible] dernier, il est doublé à neuf et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. GOTTSCHALK & [illegible]

Plaquemine et les lieux intermédiaires.

Le beau Bateau-à-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. [illegible], fera régulièrement les voyages pour [illegible] ci-dessus et partira d'ici tous les [illegible] à 10 h. Il a de très beaux emménagements pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPÉE,

Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira régulièrement tous les [illegible] 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

11 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira [illegible] pour les mardis et vendredis à midi précis. Il a reçu sa place à bord de la [illegible] pour [illegible] la mer avant le départ de la [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible] bien à

17 déc. H. HUNT,

Au Bassin.

AVIS.—Le soussigné étant de retour en cette ville, offre ses services à MM. les habitans sucriers, pour assoir les équipages. Il fera toute autre espèce d'entreprises, relatives à la [illegible], soit en ville ou à la campagne. Les personnes qui [illegible] l'honneur de leur confiance peuvent être assurées qu'il fera tout son possible pour s'en rendre digne.

LEONARD DELAGRAVE.

S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.

POUR LE BAYOU SARAH,

Lamoure-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

Le bateau-à-vapeur, à double pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Mardis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Bauduc.*

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité par cette habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. RENOU, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de Bains Fumigatoires, rue de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Fortunato.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émolientes sont efficaces dans la maladies de la peau, les douleurs rhumatismales les paralysies et autres affections goutteuses ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de répulsion qu'on aurait pu trouver en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la boîte fumigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui désireraient de rester sous ses yeux pendant la [illegible].

Il a un vaste hôpital pour les nègres, et la guérison de ses maîtres, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles, sera toujours [illegible], la rend particulièrement [illegible].

Prix de l'abonnement de 10 bains, $ 16 "

" ..... 6 " 9 "

" ..... 1 " 1 50

La journée d'un nègre dans l'hospital est ..... 1 "

Mr. Renou paraîtra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, Ed. de la plus intime amitié avec le Dr. Desault, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des [illegible] d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de cette genre d'opérations, l'autorise à [illegible] tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine

30 barils farine de bled Saratoga, fraîche

20 frégates beurre

20 barils [illegible] de New-York

20 barils [illegible] fraîche

3 pipes eau-de-vie de France

Une caisse violons

Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. *A. & Z. Cavelier.*

500 BOUCAUTS de sucre, prêtes à être livrés sur différentes habitations, à vendre par

4 dec. *G. Legendre.*

EN débarquement du brick Comodore Preble et la goëlette Haïtienne Isabelle venant du Port-au Prince.— balle de GINGEMBRE, sacs de CAFÉ à vendre par

LEGRIEL & HENRY,

13 déc. Rue Dauphine N.°

A VENDRE.

Une superbe propriété, situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Lafayette, dans la rue Jefferson, contenant en deux terrains, sur lesquels il y a une écurie de 96 pieds de long sur sol, planché haut et bas, une boulangerie, une maison de maître, puits, poulailler &c. 16 terrains situés dans la même rue, dont 12 d'entourés; pour les conditions, s'adresser à

24 déc. URBAIN PLAUCHÉ.

FOR SALE,

By the Subscriber, NINETY TWO Hhds. first quality SUGAR.

P. V. BARBET,

Dec. 28. No. 37 St. Louis Street.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné:

Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristallisées en boite, assortiment de confitures de la Havane, rouge et blanc, 60 caisses confitures de gingembre de kanton; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Mioton.*

BRANDY, CLARET, &c.—Cognac and Champaigne, Brandy; 370 casks Medoc and Bordeaux Claret; different qualities; 25 half dito dito dito dito; 1650 cases dito dito dito, dito; 65 half casks Bérac Wine; 120 boxes dito dito dito; 25 hampers Champaigne Wine; Corks, Annisced, Vinegar, &c. imported direct and entitled to debenture.

P. E. SORBE,

jan 12 118 Royal-st.

ON sale—130 bags flavana green coffee ; 280 pieces Scotch hemp cotton bagging, of superior quality ; 9 cases sheating copper, 150 boxes tin plates—apply to

Jan 13 CUSELL, LEBASSIER & KNESHAW.

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS, 7 FEV. 1828.

CE BUREAU est transporté dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Condé. L'entrée est vis-à-vis la demeure de L. Le Comte [illegible]. Ce bureau sera ouvert depuis [illegible] jusqu'à deux de l'après-dîné.

7 Fév. 6 E. GARDERE,

Trésorier de l'Etat.

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'ETAT de CARROSSES ; il demeure rue Royale. No. 280, entre les rues de Maine, et St.-Philippe, ayant un très-bon pouvoir, pour toutes les parties en bois. Il entreprendra des réparations de tout genre.

12 Jan R. A. COGER.

UN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.

30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.

100 sacs de 1000 bouchons fins.

40 caisses Huile de Vitriol de deux demejeannes chaque.

100 barils Vinaigre de cidre fort.

300 sacs Sel de Liverpool.

24 bouteilles Pimento de chaque première.

200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.

40 barils Sucre en pains.

40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.

Cercles pour bateaux à vapeur, Chaînes et Roues, Pitons et Brides.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, [illegible] pots de confitures en boites commodes et élégantes, [illegible] de rouge blanc ; a vendre par A. BONCIL, Jr.

Dec 18.

BEURRE frais—68 frégines beurre en débarquement du bateau à vapeur Independence et à vendre par

27 nov W. D. JOLLEY, nlle. Levée

TABAC &c.—En débarquement du brick Charlotte :

25 bales Tabac de Virginie,

25 boites do. do.

250 caisses savon,

5 boucauds Rum qualité supérieure,

40 caisses cannes à canon et à laine de Whitemore, numéros assortis ; 25 ballots broderies et souliers, à vendre par N. MERRITT.

dec 20. No. 36 rue des Magasins.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russic, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 bouillets verdegris de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Levée, par

Dec 18. Wm. PEDET, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'oignons de Queen Tété, 15 do. do. dits Comtesse et Duchesse ; reçus par le Bolivar, de [illegible], et à vendre par

19 dec CUSELL, LEBASSIER & KNESHAW.

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi.

15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cabinotiers de la Louisiane, sont prévenus que du Lundi [illegible] Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 9me. section de la charte. Les votes pour les directeurs, seront reçus dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, rue Royale.

J. L. PREVOST,

14 janv. Caissier

Demande d'une Cuisinière.

ON desirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage.—S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 20 jan.

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane du Mexique, an 1828.

Arrêté general para las aduanas de los Estados-Unidos Mexicanos. Prix : $2 50.

CH. JOURDAN & Co.

21 fév libraires, rues Royale et Ste.-Anne

A VENDRE par P. BERTOULIN—Kirch Wasser, Eau-de-Vie d'Andaye, Guignolet, Anisette de Marie Brizard, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtés de lièvre truffés, do. aux foie gras, tranches de Saumon frais, et sardines crues. 20 Fév.

AVIS.—LE BUREAU du Trésorier de la Paroisse d'Orléans, est maintenant dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, dans le même appartement où se trouve celui du Trésorier de l'Etat.

A. CRUZAT,

7 Fév. *Trésorier de la Paroisse*

TO let, a negro boy aged of 13 years. Apply at this office. dec 7

POIX—150 balles Pois, à vendre par

A. BIJOTAT,

1er sept rue Toulouse No. 38

EL. [illegible]

Successeur de J. Gaburacho,

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il ose espérer que ses assortimens justifieront, en s'adressant à lui autant lieu d'être satisfaits. Il vendra, en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St.-Pierre, entre Chartres et Levée ; sur [illegible] qu'occupait Mr. J. Gaburacho, No. 23.

7 mars.

AVIS—Le soussigné désirerait trouver des écritures à faire quelles qu'elles puissent être, en Français; mais il préférerait la tenue des livres, qui a été sa principale partie. Il n'est point du tout occupé en ce moment, ce qui le mettrait à même de se charger de toute espèce d'ouvrage qui indiquerait un travail soigné et soutenu qu'il pratique avec.

FOURNIER.

Rue Bourbon, entre St. Pierre et Orléans

27 fév N°. 198 chez M. Gravier.

A VENDRE par Peter H. Chamberlain, et [illegible] parties par les derniers arrivages de Bordeaux; vin blanc de Grave en ½ barriques et de très bonne qualité. Vin en caisses Grand Lafitte très vieux et de qualité très supérieure. Idem idem Château Lafitte, Id. id. de St. Julien.

18 déc.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Belle, venant du Havre consistant en Bas de soie pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, Bas pour femmes unis et brodés, forts Bas de soie pour hommes, Echarpes de Barege Rubans de Taffetas noir, et une caisse de fausse Bijouterie.

ABNER PRODGE jeune.

3 Déc.

REÇU par le navire Voltaire et à vendre par le soussigné, 40 caisses de Vin de champagne de première qualité, une Harpe de Guesnon Bischoff.

3 déc JOHN GARNIER.

FRUITS FRAIS—30 caisses Prunes, 50 pâtilles de Figues 10 bls. Noix du Brésil. Reçus par le navire Wm Tell, et à vendre par J. P. PAYSON.

4 décembre

UN débarquement des navires Rose et James Grant, de Liverpool, et à vendre par les [illegible] :

Toiles à chemises de 4-4,

Rubans de soie avec bordures colorées,

Velour [illegible] filés et unis,

Manchons [illegible] bleu,

Mouchoirs, Madras,

[illegible] de 4-4 et 6-6,

[illegible] et mousseline suisse,

[illegible], etc. Les marchandises ci [illegible] de débentures.

KENNEDY & BUCHANAN.

15 dec

A VENDRE.

DEUX cents rames tant papier écolier et aux armes que papier à lettres, fabrique de France, et vente chez [illegible] rie de Ch. Jourdan & en [illegible] reste encore 25 barriques de très bon vin rouge par de Bordeaux à $34.

20 déc. CH. JOURDAN

EN débarquement du sloop Juliet, venant de St. Yago, 200 Surons TABAC, de première qualité, à vendre par

JEAN GOULET.

No. 6, Rue Toulouse.

Esclave en marronnage.

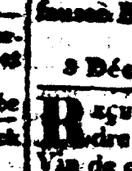

Une récompense de [illegible] est offerte à celui qui arrêtera la négresse NANON, absente depuis 15 jours, habituée à vendre des gâteaux; elle a la peau très-noire, de gros seins, le regard craintif, et était vêtue d'une robe de cotonade bleue à carreaux, elle se tient habituellement à la pointe du côté de M. Jn. Mornay. On offre également 25 piastres à celui qui pourra découvrir l'individu qui lui donne asile.

A. LACOUTURE,

4 janvier rue de Chartres N°. —

RUSSIE ECRUE.—50 balles Russie écrue 4-4, en débarquement du brick Waltham à vendre par

12 Jan. JOUANARÉ

VACHE EPAVE.

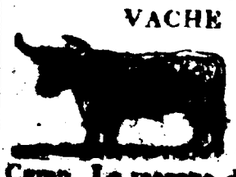

IL a été conduit chez Mr. Pre. Prada, une VACHE, avec son veau, qui ont été trouvés dans la rue du Camp. La marque de la vache est formée de trois lettres, que l'on suppose être TPL. Le propriétaire est prié de venir la réclamer en payant les frais [illegible] occasionnés, et ceux du présent avis.

18 mars—3